COMMUNE DE
Saint-Paër

Procès-verbal

de la réunion de conseil municipal

du Vendredi 2 Juin 2023

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Amélie DANTAN, Stéphane DÉCUYPÈRE, Samuel CRAMILLY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Cédric GODALLIER, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Marie-Thérèse THIERRY (Pouvoir donné à Bénédicte GODARD)

Secrétaire de séance : Stéphane DÉCUYPÈRE

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Budget – Décision modificative
3. Don à la Commune - accord pour encaissement d'un chèque
4. Remboursement de l'assurance – accord pour encaissement du chèque
5. Fauchage – Validation de devis
6. Subvention CLIC Seine-Austreberthe
7. Demande de révision de loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles
8. Reversement de quête de noces d'or
9. Demande de subvention exceptionnelle de l'association des parents d'élèves
10. Devis complémentaire numérisation des actes d'État-Civil
11. Jardins fleuris – Règlement et récompenses
12. Renouvellement de la convention avec la MJC
13. Désignation d'un élu référent déontologue
14. Mise en conformité des installations électriques
15. Vidéoprotection – avenant au marché initial
16. Consultation d'entreprises pour le contrôle des extincteurs et des alarmes
17. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 14 Avril 2023 et apporte des précisions sur les points abordés :

- Une annonce pour le poste de cuisinier-ère a été publiée pour une prise de poste à la rentrée de septembre, en remplacement de l'agent ayant quitté la Collectivité.
- Dossier cambriolage : le délibéré a été prorogé au 15 juin, les condamnations seront connues à cette date.
- Demande de subvention exceptionnelle : projet de l'école maternelle : le courrier a été rédigé afin d'informer Madame la Directrice de l'école primaire.
- Les dossiers d'inscription Cantine et Garderie distribués pour l'année 2023-2024 ont bien été modifiés.
- L'extinction de l'éclairage public est effective depuis le 4 mai.
- Le devis pour le projet de billodrome a été signé, l'entreprise doit intervenir pendant les vacances scolaires.
- Le dossier de demande de subvention a bien été envoyé et réceptionné par le Département et la Métropole.

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 14 avril 2023 à l'unanimité.

2. BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique que suite à une mauvaise intégration du budget dans le logiciel informatique, les éléments envoyés à la Préfecture et à la Trésorerie ne reflétaient pas le budget investissement voté en réunion du 14 avril 2023. Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

	Dépenses		Recettes
Budget envoyé :	**764 625,62 €**		**661 145,22 €**
Article		Article	
Terrains bâtis 2115	-78 220,20 €	FCTVA 10222	-15 000,00 €
Vidéoprotection 2156	-169 057,80 €	Subvention du Département 1323	-24 000,00 €
Autre - Reliure2188	-1 406,00 €	Subvention Métropole 13251	-47 480,00 €
		Créances Métropole voirie 276351	-10 023,60 €
		Amortissement 28041412	-48 700,00 €
Soit	**-248 684,00 €**	Soit	**-145 203,60 €**
Total	**515 941,62 €**	Total	**515 941,62 €**

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

3. DON A LA COMMUNE – ACCORD POUR L'ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mesdames RAAS, fille et petite-fille du résistant Raymond BASILE mort en Déportation au camp de Buchenwald, avril 1945, ont souhaité faire un don de 1 000 € à la Commune. Cette somme servira à mettre une composition florale au Monument aux Morts à chaque cérémonie patriotique devant la plaque en l'honneur de Monsieur Raymond BASILE.

Monsieur le Mairie rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'encaissement d'un chèque au nom de la Commune est soumis à validation du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour l'encaissement du chèque.

4. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE - ACCORD POUR L'ENCAISSEMENT DU CHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le cambriolage et fait un résumé des actions menées, dont l'expertise du véhicule utilitaire communal et des frais qui ont dû être engagés pour sa remise en état. L'assureur prenant en charge intégralement les frais de réparation, un chèque de 1 361,71€ a été émis. Comme au point précédent, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour l'encaissement du chèque. Monsieur le Maire précise que d'autres indemnisations sont à prévoir dans le cadre des réparations et de la mise en sécurité de l'atelier, et demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour encaisser les chèques d'indemnisation à venir.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour l'encaissement de ce chèque et tous ceux qui pourraient être émis dans le cadre de ce dossier.

5. FAUCHAGE – VALIDATION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la sécurité routière il est nécessaire de programmer l'entretien des talus. Il précise que depuis plusieurs années, la Collectivité fait appel aux services de l'entreprise de Monsieur Didier DUPARC qui apporte entière satisfaction. Monsieur Didier DUPARC ayant confirmé par téléphone que ses tarifs 2023 seraient identiques aux tarifs 2022, Monsieur le Maire rappelle qu'ils étaient les suivants : 5 007,40€ HT soit 6 008,88 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité ce devis et donnent quitus à Monsieur le Maire pour faire exécuter les travaux.

6. SUBVENTION CLIC SEINE-AUSTREBERTHE

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du CLIC Seine-Austreberthe sollicitant le renouvellement de la subvention communale pour l'année 2023. Monsieur le Maire rappelle l'action de l'association qui accompagne les personnes âgées et leurs aidants dans leurs démarches. Monsieur le Maire annonce que le montant de la subvention est basé sur une participation par habitant de la Commune, soit 0,30€ * 1 344 (source INSEE 2023).

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le renouvellement de la subvention de 403,20€ et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la verser à l'association.

7. DEMANDE DE RÉVISION DE LOYER DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Pour ce point, en vertu de l'article 432-12 du Code Pénal relatif à la prise illégale d'intérêts, Monsieur le Maire demande à Monsieur Stéphane DECUYPERE, conseiller municipal de quitter la salle du Conseil, en sa position d'époux d'une des demandeuses. Monsieur le Maire se désigne secrétaire de séance pour ce point précis.

Monsieur le Maire présente la demande des assistantes maternelles, locataires du logement de fonction de l'école maternelle, sollicitant une révision du loyer à la baisse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décliné à l'unanimité la demande de révision.

Monsieur Stéphane DECUYPERE est invité à rejoindre la salle du Conseil et reprend le secrétariat de séance.

8. REVERSEMENT DE QUÊTE DE NOCES D'OR

Monsieur le Maire annonce que lors de la cérémonie de Noces d'Or du 8 avril 2023, les époux ont souhaité que la coopérative de l'école primaire bénéficie de la recette de la quête qui se monte à 89,40€.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette requête et donnent quitus à Monsieur le Maire pour reverser la somme à la coopérative scolaire.

9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour ce point, en vertu de l'article 432-12 du Code Pénal relatif à la prise illégale d'intérêts, il est demandé à Monsieur Wilfried DURIEU de quitter la salle du Conseil, en sa position de Président de l'association.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association des parents d'élèves de Saint-Paër, afin de faire face aux dépenses du Carnaval du 11 Juin 2023.
Monsieur le Maire évoque les devis reçus par l'association émanant des groupes sollicités pour assurer l'animation musicale du défilé. Les dépenses sont estimées à 2 880€.
Monsieur le Maire rappelle que pour de telles demandes, la Collectivité a l'habitude d'allouer une subvention de 25% du montant prévisionnel du projet, versée sur présentation des justificatifs de dépense.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 25% du projet estimé, soit 720€ maximum ;
- De donner quitus à Monsieur le Maire pour verser la subvention lorsque les justificatifs de dépense auront été réceptionnés en Mairie.

Monsieur Wilfried DURIEU est invité à rejoindre la salle du Conseil.

10. DEVIS COMPLÉMENTAIRE NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération n°9/2023, l'entreprise NUMERIZE est intervenue le 23 mai dernier. L'opératrice a pu numériser la quasi-totalité des registres. Monsieur le Maire explique qu'il reste 3 registres couvrant les années 1903 à 1921, où les naissances à domicile étaient plus nombreuses. L'estimatif initial étant basé sur des registres plus récents, le devis initial en a été faussé. Un nouveau devis a été établi pour 1 000 actes, à 2 030€ HT, soit 2 436€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité ce devis et donnent quitus à Monsieur le Maire pour organiser la numérisation des registres restant.

11. JARDINS FLEURIS – RÈGLEMENT ET RÉCOMPENSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amélie DANTAN, conseillère municipale déléguée au fleurissement de la Commune.

Madame Amélie DANTAN présente aux élus les concours proposés aux Saint-Paërois cette année :

- Concours des jardins et balcons fleuris
- Concours des épouvantails
- Concours photo sur le thème de l'Armada

Elle poursuit en proposant de renouveler le budget 2022 de 1 500€ pour les récompenses de l'édition 2023. La répartition des dotations se fera après le passage du jury et leur remise fera l'objet d'une cérémonie dédiée en septembre.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité et renouvellent la dotation de 1 500€ pour les récompenses.

12. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Carole MORETTI, adjointe aux affaires scolaires, chargée du suivi du partenariat avec la MJC de Duclair.

Madame Carole MORETTI explique que la convention triennale entre la Commune et l'association touche à sa fin et qu'il est souhaitable de la renouveler pour la période 2023-2026 afin que les enfants de la Commune puisse profiter des animations et services que la MJC propose, au même tarif que les Duclairois.

Madame Carole MORETTI présente la nouvelle convention et expose les différences avec celle actuellement en vigueur, la principale étant l'instauration d'une clause de réévaluation des tarifs en fonction de l'inflation annuelle constatée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement de la convention et donnent quitus à Monsieur le Maire et Madame l'adjointe pour la ratification du nouveau document.

13. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aude-Line WARMÉ, secrétaire de Mairie.

Madame Aude-Line WARMÉ présente le cadre législatif et explique aux élus que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques qu'il peut rencontrer lors de son mandat.

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association des Maires 76 proposent un recensement des référents et organisent leur saisine. Le projet de délibération est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le projet de délibération.

14. MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire explique que suite à l'inspection des installations électriques effectuée par l'entreprise QUALICONSULT, il apparaît que suite à l'évolution de certaines normes, une partie des installations communales ne sont plus conformes.

Sollicitée, l'entreprise de Monsieur Jean-François LUCE, électricien historique de la Commune, a présenté un devis détaillé de remise en conformité pour un montant global de 5 934,95€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valent à l'unanimité le devis et donnent quitus à Monsieur le Maire pour faire exécuter les travaux.

15. VIDÉOPROTECTION – AVENANT AU MARCHÉ INITIAL

Monsieur le Maire annonce retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, les travaux d'installations du système de vidéoprotection ont été modifiés en cours d'exécution, pour des contraintes financières et logistiques. Le cabinet d'assistance à la maîtrise d'œuvre devait faire parvenir un nouvel état récapitulant les modifications et leur effet financier afin de rédiger un avenant au marché.

La nouvelle proposition financière n'ayant pas encore été reçue, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

Monsieur le Maire en profite pour faire le point sur l'avancement de ce dossier. L'installation a été finalisée, le dispositif est opérationnel et déclaré en Préfecture comme tel. Une formation des personnes habilités à répondre aux réquisitions des forces de l'ordre est prévue le 6 juin.

16. CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE CONTRÔLE DES EXTINCTEURS ET DES ALARMES

Monsieur le Maire explique qu'une réactualisation du marché pour une mise en concurrence des entreprises est prévue concernant ces contrôles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Monsieur Arnaud NICOLLE précise que les marchés ont été attribués il y a plusieurs années et qu'il est recommandé de renouveler les marchés régulièrement. Il indique qu'une mise à jour des règlements de consultation est à prévoir, avec un indice de révision des prix. Monsieur Arnaud NICOLLE précise également qu'une consultation simple sera suffisante et que les offres seront analysées en commission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent quitus à Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint pour la rédaction du règlement de consultation et la diffusion auprès des entreprises.

17. INFORMATIONS DIVERSES

- **Parc des Boucles de la Seine :** Une dotation de 5 236€ a été octroyée à la Commune pour financer des actions visant à favoriser la biodiversité.

- **Métropole Rouen Normandie** :

  - La réfection de la chaussée de l'Ancienne Route de Rouen côté B se déroule bien et une réfection de la chaussée est prévue du Monthiard jusqu'à avant le projet de lotissement, afin de ne pas endommager ce revêtement lors de construction des maisons. La partie proche de la route départementale sera faite une fois le lotissement sorti de terre.
  - Projet de régulation de vitesse : les esquisses sont en cours et nécessitent des réflexions quant à l'écoulement des eaux pluviales au niveau du Bas Mouchel. Concernant les axes Duclair et Sainte-Marguerite sur Duclair nécessitent un dispositif plus franc.

- **Projet Lotissement « Clos de la Ferme » :**
  - Le lotisseur n'est pas encore en possession du terrain, le rapport des fouilles archéologiques étant en attente. Cela impacte le projet d'achat du hangar pour le transformer en atelier communal. Le projet de parking supplémentaire de la Métropole Rouen Normandie est également retardé.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Dimitri BESNE demande la parole pour poser quelques questions :

- Où en est le projet des combles de la Mairie ?
  Monsieur le Maire répond que le projet est suspendu, qu'une prise de contact avec l'architecte est prévue prochainement.

- Est-ce qu'une butée est prévue pour les portes de la salle polyvalente ?
  Monsieur le Maire précise que l'installateur doit venir poser des butées.

- Monsieur Dimitri BESNE signale que le cache de la vanne de gaz de l'église est endommagé. Monsieur le Maire explique que des devis sont en cours pour la réparation.

- Monsieur Dimitri BESNE évoque un article de la Métropole Rouen Normandie sur l'instauration d'une taxe sur les foires à tout. Après vérification, la taxe ne concerne que la ville de Rouen.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire, Valère HIS.	Le secrétaire de séance, Stéphane DÉCUYPÈRE,
Wilfried DURIEU,	Carole MORETTI,
Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,	Bénédicte GODARD,
Marie-Thérèse THIERRY,	Samuel CRAMILLY,
Dimitri BESNE,	Arnaud NICOLLE,
Isabelle LEFEVRE,	Aline SCHRAEN,
Amélie DANTAN,	Cédric GODALLIER,